

SÉANCE extraordinaire

Le 23 septembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 23 septembre 2019, à 16 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Richard Duguay.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190923.356 AUTORISATION – OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PRÊT – RÈGLEMENT NUMÉRO V-225-2019 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY, ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 200 000 \$ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu que ce Conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à réaliser les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un contrat de prêt dans le cadre du règlement numéro V-225-2019 concernant la construction d'une surface de dek hockey, et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.357 REFINANCEMENT DE 1 025 500 \$ - CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Chandler souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 021 500 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-215-2018	1 021 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro V-215-2018, la Ville de Chandler souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu ce qui suit :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	54 500 \$	
2021.	56 200 \$	
2022.	58 000 \$	
2023.	59 700 \$	
2024.	61 600 \$	(à payer en 2024)
2024.	731 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro V-215-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.358 REFINANCEMENT DE 1 025 500 \$ - ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	23 septembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 septembre 2019
Montant :	1 021 500 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 30 septembre 2019, au montant de 1 021 500 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 500 \$	2,15000 %	2020
56 200 \$	2,25000 %	2021
58 000 \$	2,30000 %	2022
59 700 \$	2,35000 %	2023
793 100 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,58400

Coût réel : 2,72786 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 500 \$	2,74000 %	2020
56 200 \$	2,74000 %	2021
58 000 \$	2,74000 %	2022
59 700 \$	2,74000 %	2023
793 100 \$	2,74000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,74000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEEN

54 500 \$	2,85000 %	2020
56 200 \$	2,85000 %	2021
58 000 \$	2,85000 %	2022
59 700 \$	2,85000 %	2023
793 100 \$	2,85000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,85000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 30 septembre 2019 au montant de 1 021 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro V-215-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,58400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.359 LIBÉRATION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS FDEC ET SDEIC

CONSIDÉRANT que, suivant la Loi concernant la Ville de Chandler (L.Q., 2005, chapitre 62) les membres, administrateurs et dirigeants du Fonds de développement économique et de la Société de développement économique et industriel de Chandler sont nommés par la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT la démission des personnes suivantes :

FDEC	SDEIC
Josée Collin	Jean-Raymond Lepage
Pierre-Luc Arsenault	Claude Babin

CONSIDÉRANT que suite à la démission des membres énumérés ci-dessus, qu'il y a actuellement des postes de vacants au FDEC et à la SDEIC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des remplaçants aux postes du FDEC et de la SDEIC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu de nommer les membres, administrateurs et dirigeants du Fonds de développement économique de Chandler (FDEC) et de la société de développement économique et industriel de Chandler (SDEIC) dont les noms et les

fonctions apparaissent ci-dessous :

FDEC	SDEIC
Raynald Leblanc	Donald Vachon
Luc Gionest	Ghislain Giroux

De transmettre copie de la présente résolution à la SDEIC et à la FDEC.

Monsieur le conseiller Denis Pelchat émet sa dissidence.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

190923.360 NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ « DÉVELOPPEMENT DES SPORTS ET LOISIRS »

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil, la nomination d'un comité relatif au développement des sports et loisirs sur le territoire de la Ville pourrait contribuer à la bonification des activités à Chandler;

CONSIDÉRANT qu'il s'agirait d'un comité consultatif, dont le rôle serait d'effectuer des recommandations au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu de nommer les membres suivants sur le comité :

NOM	QUARTIER OU FONCTION
René Doiron	St-François
Gabriel Poirier	Pabos
Jean-Michel Audet	Chandler
Dany Thériault	Pabos Mills
Marc-Éric Lambert	Newport
Glenn Clément	Directeur du service des loisirs
Bruno-pierre Godbout	Représentant de la Ville
Louissette Langlois	Maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.361 APPUI – CAMPING DES BEAUX SABLES

CONSIDÉRANT qu'un promoteur souhaite construire un camping avec chalets sur un terrain situé à Newport;

CONSIDÉRANT qu'il a obtenu l'autorisation de la Ville pour aller de l'avant avec son projet, conditionnellement à la modification du zonage en cours;

CONSIDÉRANT que ce dernier a effectué des demandes d'aides financières auprès de différentes instances et qu'il demande à la Ville de l'appuyer dans ses demandes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu que ce Conseil appui le projet de construire le « Camping des Beaux Sables », quartier Newport, soit un camping avec chalets;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.362 APPUI – CHALETS DES BEAUX SABLES

CONSIDÉRANT qu'un promoteur souhaite construire des chalets sur son terrain privé situé à Newport;

CONSIDÉRANT que ce dernier a effectué des demandes d'aides financières auprès de différentes instances et qu'il demande à la Ville de l'appuyer dans ses démarches;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu que ce Conseil appui le projet de construire des Chalets à Newport

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.363 STATIONNEMENT – PLAGES BANC DE PABOS - NETTOYAGE DU VIEUX QUAI PABOS - ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU RUISSEAU LÉOPOLD HUARD ET CLERMONT DUGUAY (RÉSERVE FINANCIÈRE DE PABOS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu ce qui suit :

QUE le service des travaux publics soit mandaté pour démolir le vieux quai de bois situé à l'embouchure de la rivière Petit-Pabos, quartier Pabos;

QUE le service des travaux publics soit également mandaté pour ajouter du matériel granulaire sur le stationnement de la halte routière située sur le banc de Pabos afin de corriger les problèmes d'accumulation d'eau;

QUE le service des travaux publics fasse des recommandations pour éviter d'éventuelles problématiques en lien avec le ruisseau aux abords des terrains de messieurs Léopold Huard et Clermont Duguay;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190923.364 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 16 h 47.

VILLE DE CHANDLER

**Louissette Langlois
Maire**

**Roch Giroux,
Directeur général**